VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT CHANGE

Commune de Quint-Fonsegrives

eau de toulouse métropole
SERVICE PUBLIC

Le mot de Toulouse Métropole

Le **1er janvier 2020** Toulouse Métropole a mis en place Eau de Toulouse Métropole : un dispositif unique pour l'eau et l'assainissement, un tarif unique pour toutes les communes et de nombreux services.

Votre abonnement

La transmission de votre contrat d'abonnement à Eau de Toulouse Métropole s'est faite automatiquement au **1er janvier 2020**. Vous n'avez par conséquent aucune démarche à entreprendre pour être abonné à l'eau.

Pour vos précédentes factures, si vous aviez choisi le paiement par prélèvement auprès du Trésor Public, conformément à la réglementation en vigueur, vos coordonnées bancaires n'ont pas été transmises à Eau de Toulouse Métropole. Aussi, afin de continuer à bénéficier de ce mode de paiement, le renouvellement de votre adhésion est nécessaire. Nous vous invitons à vous connecter sur le site : eaudetoulousemetropole.fr
Un espace abonné vous est exclusivement réservé. Vous pouvez y consulter votre compte, suivre votre consommation, payer votre facture, etc.

EAU DE TOULOUSE MÉTROPOLE ACCESSIBLE QUAND VOUS LE SOUHAITEZ, OÙ VOUS LE SOUHAITEZ

- **sur internet :**
  eaudetoulousemetropole.fr
  Retrouvez toutes vos démarches et disposez en libre-service de nombreux conseils

- **par téléphone :** NOUS CONTACTER **05 61 201 201*** *Appel non surtaxé

  de 8h à 19h du lundi au vendredi, de 8h à 13h le samedi
  24h/24 - 7j/7 pour les urgences techniques

La Maison de l'Eau de Toulouse Métropole est ouverte :

- *mardi et jeudi de 9h à 14h*
- *mercredi de 9h à 17h*
- *vendredi de 12h à 19h*
- *samedi de 9h à 13h*
- ***sur rendez-vous** pour toute question relative au service de l'eau ou de l'assainissement (égouts)*

- **par courrier :**
  Eau de Toulouse Métropole
  3, rue d'Alsace-Lorraine
  31000 TOULOUSE

- **pour rencontrer un conseiller :**
  Maison de l'Eau de Toulouse Métropole
  3, rue d'Alsace-Lorraine
  31000 TOULOUSE

  Depuis le 18 mai, pour votre sécurité et celle de nos collaborateurs(trices) nous vous accueillons à la Maison de l'Eau de Toulouse Métropole sur rendez-vous uniquement, aux horaires habituels.

  Pour la prise de rendez-vous, connectez vous sur votre site internet eaudetoulousemetropole.fr et laissez vous guider.
  Si vous n'avez pas internet composez le 05 61 201 201

COMME DES MILLIERS D'HABITANTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE, SIMPLIFIEZ LE PAIEMENT DE VOS FACTURES AVEC LE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le prélèvement SEPA, c'est simple et pratique. Vous êtes sûr(e) de ne pas dépasser la date limite de paiement. De plus, si vous optez pour le prélèvement mensuel, vous répartissez vos dépenses sur toute l'année.

Vos paiements sont toujours à jour, même quand vous êtes en vacances ou loin de chez vous. Vous évitez les enveloppes à timbrer et les frais en cas d'oubli ou de retard.

Vous recevez votre facture 15 jours avant la date de prélèvement. Vous avez ainsi le temps de contrôler votre facture et de nous contacter pour toute demande.

En cas de trop versé, vous êtes automatiquement remboursé(e) par virement.

De plus, en choisissant la facture électronique, vous évitez les délais postaux. Vous êtes avisé(e) par email dès l'émission de votre facture et vous pouvez la consulter immédiatement sur votre espace abonné.
Simplifiez-vous la vie tout en faisant un geste pour l'environnement.

Votre demande de prélèvement prendra effet dès la prochaine facture.

Le prix de l'eau et de l'assainissement

La création du nouveau service Eau de Toulouse Métropole s'accompagne d'une harmonisation tarifaire entre toutes les communes de la métropole.

Le tarif en vigueur est de 2,91 € TTC/m³ (facture type 120m³ eau et assainissement, avec un compteur de diamètre 15 mm). Sur votre commune, il s'applique à l'eau consommée à partir du 1er janvier 2020.

Votre première facture Eau de Toulouse Métropole

Cette facture est établie en appliquant :

- le tarif de votre ancien opérateur pour votre consommation de **juin à novembre 2019** et votre abonnement de **juin à décembre 2019**,
- le nouveau tarif pour votre abonnement depuis le **1er janvier 2020**, ainsi que votre abonnement désormais facturé pour la période à venir **(d'août à novembre 2020)**. Vous bénéficiez des avantages du nouveau tarif pour votre consommation de **janvier à octobre 2020**, à compter de votre prochaine facture de **novembre 2020**.

Soyez vigilant, le règlement est à adresser à SETOM, société dédiée pour Eau de Toulouse Métropole dont les coordonnées figurent sur la facture.

Vous souhaitez des précisions sur votre facture d'eau ou vous rencontrez des difficultés de paiement ? L'équipe Eau de Toulouse Métropole vous apporte des réponses claires et vous oriente vers les solutions dont vous avez besoin.

Vos prochains relevés et factures

Votre prochain relevé de compteur est prévu pour le mois d'**octobre 2020**. Pour les années suivantes, il interviendra en **juin et décembre**.

Vos factures seront dorénavant semestrielles et émises en **juin et décembre** de chaque année. Si vous optez pour le paiement par mensualisation, vous ne recevrez alors qu'une seule facture annuelle au mois de **décembre**, associée à un plan de dix prélèvements mensuels.

Un nouveau règlement de service

Eau de Toulouse Métropole met à votre disposition les nouveaux règlements de service de l'eau et de l'assainissement sur le site : **eaudetoulousemetropole.fr**

Ces documents établissent les droits et obligations des gestionnaires des services et de chaque usager.

Ils sont également à votre disposition à la Maison de l'Eau de Toulouse Métropole et peuvent vous être adressés sur simple demande.

eau de toulouse métropole
SERVICE PUBLIC

2020/06 EDTM - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier recyclé

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

à retourner à : Maison de l'Eau de Toulouse Métropole - 3, rue d'Alsace-Lorraine - 31000 Toulouse

Titulaire du compte

Nom / Raison sociale : _____

Adresse : _____

_____

Numéro de compte (IBAN) : merci de joindre votre RIB

Code BIC : ********

Référence Contrat

Votre référence : _____

Type de paiement : récurrent

Signature*

ZONE RESERVÉE AU CRÉANCIER RUM :

Créancier
Raison sociale : SETOM
Adresse : 22, avenue Marcel Dassault - 31500 Toulouse
Code Interne : SDO
Identifiant (ICS) : FR09ZZZ85A434

Je souhaite bénéficier du prélèvement :

☐ Mensuel Montant souhaité : _____

☐ À chaque facture

Date souhaitée : ☐ le 5 ☐ le 10 ☐ le 15

Date : _____ / _____ / _____ Lieu : _____

***signature obligatoire du titulaire du compte**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SETOM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SETOM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois suivant la date de débit de votre compte en cas de prélèvement non-autorisé

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.